



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 4

Question écrite n° 98879

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que, en réponse aux questions écrites n° 20481, n° 21532 et n° 21597 publiées au Journal officiel du Sénat du 15 juin 2006, son attention a été attirée sur le problème des files d'attente aux péages de la SANEF sur l'autoroute A 4. Or la réponse ministérielle indique qu'une étude est en cours sur les conditions d'exploitation des barrières de péages telles que par exemple celle de Varize, Saint-Avold ou Reims. Eu égard à l'intérêt de la réponse susvisée, elle souhaiterait savoir dans quel délai les résultats de l'étude seront communiqués et selon quelles modalités.

Texte de la réponse

À la suite des dysfonctionnements survenus aux gares de péage de Varize (Boulay) et de Reims (barrière de Taissy) sur l'autoroute A 4, la mission du contrôle des concessions a réalisé une enquête sur les conditions d'exploitation desdites gares de péage. S'agissant de la gare de péage de Varize, il apparaît que le trafic empruntant cette gare a fortement augmenté depuis le début de l'année 2006. Une vérification des niveaux de trafic va être réalisée afin de déterminer si cette augmentation était consécutive aux travaux sur la R.N. 3. En effet, ceux-ci ont engendré temporairement des reports de trafic sur l'autoroute. Dans l'hypothèse où ces reports perdureraient, la SANEF devra augmenter la capacité de cette gare de péage. En ce qui concerne la barrière de péage de Taissy à Reims, l'enquête a mis en évidence que le nombre de couloirs ouverts n'était pas en adéquation avec la nature du trafic et les moyens de paiement. En particulier, l'ouverture de la deuxième voie avec péager aurait du intervenir plus tôt. Il a été rappelé à SANEF que le mode d'exploitation des gares de péage doit, sauf circonstances exceptionnelles, permettre d'assurer un écoulement du trafic fluide et rapide.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98879

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6980

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 648